

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BEDOUES
SEANCE DU 21 MARS 2008**

SOUS LA PRESEDENCE DE M. CREISSENT BERNARD, MAIRE

Présents : *Messieurs TEYSSIER, MALCLES, ESPINASSE, AMRANI, BATAILLE,
LOUREIRO, MAINGRE
Mesdames MARTIN, BRAJON, SAUVION, THOMAS*

Secrétaire de séance : *Madame THOMAS*

1. Election du Maire et de 3 Adjoints

M. Bernard CREISSENT ouvre la séance et installe les élus dans leurs fonctions de Conseil Municipal. Ensuite il passe la présidence à M. José LOUREIRO, le doyen du nouveau conseil.

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

M. BATAILLE Christian est élu Maire, avec 11 voix des suffrages.

Ensuite, sous la présidence de M. Bataille Christian, il à été procédé à l'élection de 3 adjoints.

Mme SAUVION Corinne est élue 1^{er} Adjoint avec 11 voix des suffrages ;

M. LOUREIRO José est élu 2eme Adjoint avec 11 voix des suffrages ;

M. MALCLES Alain est élu 3eme Adjoint avec 10 voix des suffrages.

2. Répartition des Commissions

Le tableau des personnes participant aux commissions est établi selon la proposition de M. le Maire.

3. Indemnités Maire et Adjoints

M. le Maire propose à son Conseil de fixer les indemnités du Maire et des Adjoints égaux aux indemnités de l'ancien Conseil.

Le Conseil Municipal accepte unanime la proposition de M. le Maire.

4. Délégation d'attribution au Maire

M. le Maire expose que l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre d'attributions de cette assemblée.

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, le Conseil décide unanime de donner à M. le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités.

5. Délégation de fonctions aux Adjoint

M. le Maire propose de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoint.

Le Conseil Municipal décide

- une délégation de signature, pour prendre toutes les décisions nécessaires et signer tout document concernant la gestion administrative et comptable de la commune, à Mme SAUVION Corinne, 1^{er} Adjoint ;
- une délégation de signature, pour prendre toutes les décisions nécessaires et signer tout document concernant l'ensemble des travaux et la Commission de sécurité, à M. LOUREIRO José, 2eme Adjoint ;
- une délégation de signature, pour prendre toutes les décisions nécessaires et signer tout document concernant la gestion et la formation du personnel, à M. MALCLES Alain, 3eme Adjoint.

6. Délégation de signature

M. le Maire propose une délégation de signature, concernant la réception du courrier ou colis en recommandé ou accusé de réception, ainsi que pour la délivrance des extraits d'actes d'état civil et des courriers et actes administratifs de gestion courante, ne portant pas décision, à Mme GUITTET Judith, secrétaire de la Mairie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

7. Autorisation l'usage d'un véhicule personnel

M. le Maire demande à son Conseil d'accorder une autorisation d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service à Mme GUITTET Judith, secrétaire de la Mairie.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire pour la durée de son mandat.

8. Déplacement lieu de réunion Conseil Municipal

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déplacer la salle de réunion du Conseil vers la Salle Polyvalente pour des raisons de conditions de sécurité, qui ne sont pas satisfaisantes pour l'accueil du public et des membres du Conseil. En outre, la salle habituelle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et trop exiguë pour recevoir du public.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

9. Questions diverses

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le dimanche 6 avril 2008. A cette occasion le Conseil posera une gerbe au monument des morts à 10.00 heures du matin. Après la réunion, vers midi, le Conseil propose un « pot de l'amitié » à la population.